

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Supplément au numéro 751 - Novembre 2024 - 60^{ème} année - 1,50 euro



**RESISTANCE
OUVRIERE**

Le Retraité C.G.T.-FO 44

Édito

Construire le rapport de force



Par Monique Renaud
Présidente de l'UDR 44

Depuis notre congrès du 11 avril dernier, l'UDR FO 44 n'a pas chômé. Vous trouverez d'ailleurs en page 4, au travers du compte-rendu de notre activité au CDMCA, des éléments sur l'activité de ce début de mandat. Nous sommes entrés dans une politique d'austérité sans précédent avec le gouvernement Barnier-Macron. Il s'agit de faire au moins 60 milliards d'économies sur le dos des plus fragiles, soit du fait de leur âge, soit financièrement précaires et de plus souvent les deux. Mais pas seulement, c'est toute la population, retraités et salariés, qui est visée : attaques sans précédent sur les services publics : hôpitaux, EHPAD (manque de personnel menant à la maltraitance de celui-ci et aussi institutionnelle pour les patients), logements collectifs et urgences qui ferment provisoirement ou totalement, application de 3 jours de carence pour les fonctionnaires, ... et après ? Pour ceux du privé, la menace est aussi réelle de leur appliquer 7

jours ! Première mesure pour les retraités ? Monsieur Barnier, lors de son discours de politique générale, annonçait la revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre, avec deux mois d'avance, mais ne disait mot sur celle des retraites de base. Pire, l'avant-projet de PLFSS prévoyait une revalorisation seulement au 1^{er} juillet 2025. Insupportable, car cela fait des mois que nous réclamons un rattrapage de 10 % sur la perte de pouvoir d'achat subie depuis janvier 2017. Ce qui équivaut à 3 mois de pension et jusqu'à 4,5 mois pour ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG en 2018. Or, l'article L. 161-25 du code de la Sécurité Sociale (CSS) prévoit que le montant de la pension de retraite évolue chaque année au 1^{er} janvier en fonction de la progression de la valeur moyenne de l'indice des prix à la consommation, hors tabac. La règle de revalorisation annuelle des montants des retraites de base est inscrite dans le Code de la Sécurité sociale. Pour déroger à l'article L 161-23-1 du CSS sur les montants des prestations et pensions de vieillesse, un décret devra donc être promulgué. Au lieu de se baser sur l'inflation constatée, soit environ 2,2 %, il a été retenu « l'inflation actuelle et les

prévisions 2025 » : 1,8 %. La revalorisation est encore moindre que prévue puisqu'après l'annonce de M. Vauquiez, confirmée par le 1^{er} ministre qu'elle se fera au 1^{er} janvier de 0,9 %, elle sera finalement de 0,8 %. Une seconde revalorisation aura lieu au 1^{er} juillet mais seulement pour les retraités percevant une pension inférieure au SMIC (1.524 € brut toutes retraites confondues). Et il va sans dire que cela va se répercuter sur les années suivantes et se cumuler avec les pertes subies depuis 2017.

Dès début octobre, il a été décidé, avec l'intersyndicale nationale des retraités (groupe des 9) de se mobiliser contre le report de la revalorisation au 1^{er} juillet, puis ensuite contre l'absence d'une revalorisation à minima à hauteur de l'inflation au 1^{er} janvier. Des démarches ont été entreprises : lettre ouverte aux élus siégeant à l'Assemblée nationale et au Sénat pour qu'ils défendent notre position et s'opposent au projet du PLFSS. Des demandes d'audience ont été faites, au niveau national auprès du Premier ministre et dans les départements, comme en Loire-Atlantique, aux préfets et sous-préfets. Ces audiences sont demandées en amont des rassemblements qui se feront

partout dans le pays. Nous devons être nombreux lors de ces mobilisations pour faire entendre notre voix, défendre notre pouvoir d'achat.

En cela, l'UDR FO 44 partage totalement l'analyse de la dernière déclaration de la Commission Exécutive du 21 novembre qui « s'alarme d'une situation économique et de l'emploi particulièrement effrayante. »

Et ensuite ? Il va sans dire que les retraités seuls auront du mal à obtenir gain de cause sur toutes leurs revendications, face à l'austérité Macron-Barnier et la menace de marche à la guerre généralisée qui se profile.

Ce n'est pas en ordre dispersé qu'on y arrivera. Le montant de la pension n'est pas le seul problème. Partout la détérioration des conditions de travail des salariés et de leurs rémunérations a des conséquences sur les conditions de vie des retraités.

Quel retraité n'est pas confronté au manque de médecin ? À la fermeture d'un service d'urgence ? À une durée d'attente intolérable pour avoir accès à un médecin libéral ou hospitalier ? À la difficulté d'accès aux services publics ? Quel retraité n'a pas dans son entourage un proche qui subit le chômage avec la multiplication de licenciements,

quand ce n'est pas la fermeture d'entreprises, souvent délocalisées ? Ce sont 2 000 licenciements en cours dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de Nantes, sans compter les emplois indirects. Dans ce contexte de dégradations des droits faites aux retraités et à l'ensemble des salariés de ce pays, la colère gronde depuis trop longtemps. Les salariés ont fait le bilan de l'échec des journées d'action contre la réforme des retraites imposée à coups de 49,3 par Élisabeth Borne, alors cheffe du gouvernement Macron. Et cela malgré un front très large des organisations syndicales, mais en journées saute-mouton.

Forts de ce constat, les cheminots ont décidé ces dernières semaines de partir en grève à partir du 11 décembre, et les jours suivants.

L'UD FO 44 a raison dans son communiqué, de dire « Tous ensemble, avec les cheminots et les agents de la Fonction Publique, préparons la grève jusqu'à satisfaction des revendications »

C'est donc bien avec un large front des organisations syndicales, sur une base claire de revendications, que la bataille doit se mener.

Comme l'indique la Commission Exécutive confédérale, il faut « construire le rapport de force » ... « sur une base interprofessionnelle dès le 10 décembre pour faire aboutir les revendications pour l'augmentation des salaires, l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de la Sécurité sociale... Les travailleurs ne sont pas responsables de la situation budgétaire, contrairement à ceux qui ont bénéficié d'aides publiques massives sans conditionnalité... La Commission Exécutive soutient l'appel à la mobilisation, y compris par la grève reconductible lancée par les fédérations de la publique les 10, 11 et 12 décembre. »

À la suite du rassemblement des retraités le 3 décembre prochain, le rassemblement devant la Préfecture de Nantes et la sous-préfecture de Saint-Nazaire, ces derniers doivent rejoindre les salariés dès le 10 décembre dans les manifestations, piquets de grève, ... jusqu'à la satisfaction des revendications de tous, salariés et retraités. Soyons solidaires, salariés et retraités. ■



Calendrier des réunions 2025

■ Les prochaines Commissions administratives de l'Union départementale des retraités Force Ouvrière de Loire-Atlantique se tiendront les **jeudi 23 janvier et jeudi 13 juin 2025 à 14h30** à l'Union départementale FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

Les prochains bureaux sont fixés aux **jeudi 27 février et jeudi 15 mai 2025 à 14h30**.

L'assemblée générale est fixée au **jeudi 20 mars 2025 à 14h30** à l'Union départementale FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

■ Les retraités de Saint-Nazaire et région se réuniront en assemblée générale le **jeudi 6 février 2025 à 14h30** à l'Union locale de Saint-Nazaire - 4, rue François Marceau à Saint-Nazaire.

Ils organisent la Galette républicaine le **jeudi 16 janvier 2025 à 14h30**.

Pour rappel, la prochaine Commission administrative se tiendra le **12 décembre 2024 à 9h30**.

■ L'association des retraités de la Basse-Loire se réunira en assemblée générale le **vendredi 17 janvier 2025 à 14h30** au Centre Nicolas Appert - Quai Langlois à

Basse-Indre.

■ L'assemblée générale de l'association des retraités d'Ancenis aura lieu le **vendredi 24 janvier à 14h30** à l'Union locale d'Ancenis - 119, boulevard Léon Séché.

■ L'assemblée générale des enseignants actifs et retraités du SNFOLC aura lieu le **vendredi 31 janvier à 9h00** à l'Union départementale FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

■ L'assemblée générale des actifs et retraités du SNUDI-FO se réunira le **vendredi 7 février à 9h30** à l'Union départementale

FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

■ L'assemblée générale des retraités de la Sécurité sociale et des OSDD, se tiendra le **lundi 3 février 2025 à 14h30** à l'Union départementale FO44 - 2, place de la Gare de l'État à Nantes.

Les dates des assemblées générales de l'association des retraités de Rezé Aérospatiale, des retraités Cheminots, des actifs et retraités du SPASEEN-FO, des retraités des Services publics et de santé, de FO COM, des Métaux, de la FNEM seront communiquées directement aux syndiqués concernés.

■ XI^{ème} Congrès de l'Union départementale des Retraités FO de Loire-Atlantique à Ancenis Saint-Géréon le 11 avril 2024

Près de 150 camarades, syndiqués dans nos associations de retraités d'Ancenis, de Saint-Nazaire, de la Basse Loire et de Rezé, mais aussi des sections de retraités des syndicats des Métaux, des Électriciens gaziers, des Cheminots, des Services publics et de santé, de la Sécurité

sociale, de France Travail (ex-Pôle Emploi) et des OSDD, du SNFOLC, du SNUDI, du SPASEEN, de FO Com... étaient présents lors du XI^{ème} congrès de l'UDR FO 44. Ce congrès était placé sous les présidences de Paul Barbier, Secrétaire général adjoint de l'Union confédérale

des Retraités Force Ouvrière, et de Michel Le Roc'h, Secrétaire général de l'Union départementale FO 44. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de la résolution adoptée à l'unanimité, qui est la feuille de route de l'UDR pour les trois années à venir.



● Extraits de l'intervention de Paul Barbier Secrétaire général adjoint de l'Union confédérale des Retraités FO

« Au CCN, il y a eu un débat pour aboutir au passage sur l'Ukraine dans la résolution. Paul rappelle le congrès constitutif de la CGT-FO des 12 et 13 avril 1948 : la question du combat contre la guerre y tenait une place importante, c'est dans notre ADN. Unité sur les revendications et non unicité qui sauve la face à Macron : sur le 1^{er} mai, on refuse de signer si les revendications ne sont pas mises en avant. (...) Attal en rajoute tous les jours, par exemple sur les économies budgétaires, c'étaient 10 milliards pour 2024 et maintenant ce sera 20 milliards, et encore 20 milliards en 2025. (...) Les franchises médicales ont été multipliées par 2, et maintenant ils veulent s'attaquer aux ALD (après les Européennes, a dit Macron). (...)

Notre mobilisation du 26 mars a été un vrai succès dans tous les départements mais Le Maire n'a pas voulu nous recevoir. On va demander à être reçus par les députés et les sénateurs pour demander une hausse des pensions à + 10%. Ce sont 500 000 à 700 000 retraités qui touchent le minimum vieillesse alors que les grosses fortunes ne paient pas les impôts qu'ils devraient payer grâce, entre autres, aux nombreuses niches fiscales qu'ils utilisent (voir les chiffres d'Oxfam). (...) La loi sur le "bien vieillir", portée au départ par Aurore Bergé est une vraie provocation ; mais la loi de programmation financière sur le grand âge est anticonstitutionnelle, dit Catherine Vautrin, la ministre du travail, de la santé et des solidarités. (...) Le virage domiciliaire



(hospitalisation à domicile) ne peut être qu'une catastrophe sans le recrutement de personnels pour l'assurer. (...) L'UCR se porte bien, il faut continuer et par exemple à solliciter systématiquement les adhérents proches de la retraite puis les nouveaux retraités pour qu'ils continuent à se syndiquer. Nous avons du matériel : une brochure sur la complémentaire santé, un guide du pré-retraité et du retraité. ■



Photo Ouest France
Claire Compain (à droite), présidente de l'Union départementale des Retraités FO de Loire-Atlantique depuis 2013, passe le flambeau à Monique Renaud (au centre), qui a été élue à l'unanimité lors du Congrès, sous la présidence de Paul Barbier, secrétaire général adjoint de l'Union confédérale des Retraités FO (à gauche).



■ Le 26 mars dernier, plus de 300 personnes étaient rassemblées à Nantes et 250 à Saint-Nazaire pour la défense du pouvoir d'achat



Extraits de la résolution adoptée à l'unanimité par le Congrès de l'UDR FO 44

Le XI^{ème} congrès de l'UDR FO 44, qui s'est tenu à Ancenis Saint-Géréon le 11 avril dernier, reprend à son compte la résolution du CCN des 27 et 28 mars 2024 qui dit :

« (...) Le CCN condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs. (...) FO appelle à un cessez-le-feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. »

Les retraités Force-Ouvrière de Loire-Atlantique, réunis le 11 avril 2024 pour le XI^{ème} congrès de l'UDR FO 44, condamnent la politique d'austérité menée par le gouvernement Macron-Attal et les coupes budgétaires annoncées, synonymes de disparition accrue des services publics dont les retraités ont tant besoin.

(...) La bataille contre le recul de 2 ans de l'âge de la retraite et la disparition des régimes spéciaux imposés contre la volonté de 70% de la population et 90% des actifs par le 49.3, n'est en rien terminée

► C'est pourquoi l'UDR FO 44, avec son UD et sa confédération, continue d'exiger l'abrogation de cette réforme et le retour à la retraite à taux plein à 60 ans !

► Le XI^{ème} congrès de l'UDR FO 44 refuse et rejette les velléités du gouvernement de mettre à contribution les régimes complémentaires AGIRC/ARRCO pour renflouer le Régime général. Les cotisations des retraites complémentaires ne doivent servir qu'à améliorer les prestations des régimes complémentaires.

■ Baisse du pouvoir d'achat : une question centrale pour les retraités

► (...) C'est la raison pour laquelle l'UDR FO 44 revendique une augmentation immédiate de 10 % des pensions tout de suite.

► Le XI^{ème} congrès de l'UDR FO 44 revendique l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, et au minimum sur le coût de la vie.

■ La loi de financement de la Sécurité sociale 2024 (LFSS), loi d'austérité, va enfoncer le pays dans la crise sanitaire.

(...) Le XI^{ème} congrès de l'UDR FO 44 revendique :

► L'embauche de personnels, soignants comme non soignants, ainsi que l'ouverture de lits dans les hôpitaux publics.

► La formation en nombre de médecins, de personnels infirmiers et aides-soignants et de personnels non soignants.

De plus, l'UDR FO 44 condamne les

projets du gouvernement de remise en cause des droits familiaux, des pensions de réversion ainsi que toute atteinte aux droits des malades atteints d'affection de longue durée.

■ Autonomie : des mesures notoirement insuffisantes.

► (...) Nous continuons d'exiger et réclamons un ratio de 1 emploi par résident. (...)

► Le XI^{ème} congrès de l'UDR FO 44 revendique la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale, au même titre que les autres risques, avec les moyens financiers suffisants, via les cotisations sociales, pour garantir l'accès de toutes et de tous à des soins de qualité. (...)

► L'UDR FO 44 réaffirme son attachement à la Sécurité sociale des ordonnances de 1945, basée sur le salaire différé et la solidarité.

■ Défense des Services publics et protection sociale

► Le Congrès de l'UDR FO 44 exige le rétablissement des services publics et de protection sociale, l'arrêt de la numérisation à outrance, la réouverture de l'accueil physique en guichets par du personnel qualifié dans tous les services publics et tous les organismes de Sécurité sociale.

■ Rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, retrait de la loi Darmanin.

► (...) L'UDR FO 44, avec son Union départementale et sa Confédération, exige son abrogation et le retrait de toutes les mesures liberticides, et la levée des sanctions contre les syndicalistes et tous les militants réprimés pour leurs opinions.

■ Action commune pour la satisfaction des revendications.

► Le congrès demande le respect de l'article 2 de la loi de 1905 dans laquelle l'État ne reconnaît, ni ne subventionne aucun culte.

► À l'école publique, fonds publics ! À l'école privée, fonds privés.

(...) L'UDR FO 44 réaffirme que c'est avec l'ensemble des retraités et salariés que les revendications pourront être satisfaites.

Le XI^{ème} congrès de l'UDR FO 44 fait sien le mot d'ordre :

« Retraité un jour, syndiqué toujours » !
Rejoignez l'UDR FO 44 !



Retraités d'Ancenis Saint-Géréon Pour la défense de l'Hôpital d'Ancenis

Le jeudi 11 avril 2024, les retraités FO d'Ancenis ont eu l'honneur d'organiser le XI^{ème} congrès de l'UDR C.G.T.-FO de Loire-Atlantique, de saluer le départ de Claire Compain, Présidente, et de voir l'élection de Monique Renaud, sa remplaçante, accueillie sous les applaudissements des congressistes. Malgré une actualité souvent morose, ce congrès s'est déroulé dans une bonne ambiance. Nous en avons profité pour rappeler notre attachement au maintien de l'hôpital d'Ancenis qui, malgré les propos rassurants des politiques locaux, est toujours sous la menace d'une fermeture.

Nous avons raison de nous méfier de la fermeture des urgences de nuit durant les mois de juillet et août cet été, car celles-ci sont fermées de nouveau toutes les nuits à partir de mi-novembre et jusqu'au 14 décembre, dès 16h00 et jusqu'à 8h30 ! Cela oblige donc les patients à se rendre à celles de Nantes, Angers, Châteaubriant ou Cholet, déjà saturées. Et après à quoi faudra-t-il s'attendre ? Nous devons rester très vigilants surtout avec le plan d'austérité que prépare le gouvernement. Actifs et retraités, soyons solidaires pour préserver et améliorer la qualité de nos soins et d'accès à la santé. ■

Lucien Blout

Article Ouest France Pays de La Loire - Ancenis Saint-Géréon publié suite au communiqué de l'UDR FO 44 le 11/07/2024

Fermeture des urgences d'Ancenis la nuit : pour Force-Ouvrière, « c'est inadmissible ».

La fermeture le soir et la nuit du service des urgences à Ancenis Saint-Géréon continue de faire réagir. Après l'Union départementale des retraités CGT-Force ouvrière de Loire-Atlantique mercredi, c'est la branche santé du syndicat Force Ouvrière qui fait savoir son mécontentement à l'annonce de cette mesure, en application depuis le vendredi 5 juillet 2024 et valable jusqu'au 2 septembre en raison d'un manque de personnel au centre hospitalier Erdre et Loire.

« Derrière cette décision, nous savons très bien qu'il y a une volonté d'en finir avec les hôpitaux locaux, tout comme les maternités », estime le groupement départemental FO santé. « Des patients décèdent aux urgences, les attentes sont interminables et des collègues se font de fait insulter, attaquer, prendre à partie... Cela ne peut plus durer, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. »

« Cela ne peut plus durer »

« Le groupement départemental FO Santé 44 condamne cette fermeture ! C'est inadmissible », est-il écrit dans le communiqué

envoyé aux rédactions. « Avec la fermeture du service des urgences d'Ancenis qui pourtant accumule soixante passages par jour, les patients vont devoir faire une soixantaine de kilomètres pour être soignés en se dirigeant soit sur le CHU de Nantes, soit sur le CHU d'Angers. »



Revalorisation au 1^{er} janvier 2025
Rattrapage des pertes subies depuis 2017
Pas d'économie sur le dos des retraité.e.s

Le gouvernement a décidé de ne pas revaloriser au 1^{er} janvier 2025 les retraites de base, comme le code de la Sécurité sociale l'y oblige. Il reporte cette revalorisation au 1^{er} juillet 2025, sans aucune garantie qu'elle aura lieu tant les pressions se multiplient pour geler complètement les pensions de base en 2025. Rappelons que la revalorisation de début d'année 2024 porte sur l'année 2023.

Nos organisations s'insurgent contre cette mesure qui va, une nouvelle fois aggraver le pouvoir d'achat des retraités qui n'auront aucune revalorisation pendant 18 mois. Rappelons en effet que depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6% pour une inflation de 19,5%. De plus, les retraités ont perdu l'équivalent de plus de 3 mois de pension et jusqu'à 4,5 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

Cette mesure est d'autant plus injuste que dans le même temps le gouvernement, dans le cadre de la préparation du PLFSS 2025, envisage plusieurs mesures visant à remettre en cause l'accès aux soins, en particulier des plus fragiles et des plus âgés : remise en cause de la prise en charge des ALD, augmentation des franchises, augmentation du « ticket modérateur », augmentation des cotisations des complémentaires santé, particulièrement élevées pour les retraités.

Ces menaces sont d'autant plus inacceptables que ce même gouvernement tergiverse pour augmenter l'imposition des profits des grandes entreprises comme celle des plus grosses fortunes. Il se refuse toujours à revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales qui coûtent chaque année plus de 70 milliards aux budgets publics. Ces exonérations, loin de servir l'emploi, grèvent largement le budget de la Sécurité sociale et profitent pour l'essentiel aux actionnaires. Ainsi, la part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28% du PIB en 2018 à 42% en 2023.

Aussi, nos organisations exigent du gouvernement qu'il annule cette mesure et qu'il revalorise les pensions au 1^{er} janvier 2025 à hauteur de l'inflation dans un premier temps et qu'il ouvre des négociations pour le rattrapage des pertes subies.

Signez massivement la pétition !
Manifestez le 3 décembre !
Nantes 10h30 Préfecture
Saint-Nazaire 10h30 sous-Préfecture

Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1^{er} juillet 2025.
Indexation à minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025.
Rattrapage des pertes subies depuis 2017.
Pas de pension en-dessous du SMIC.
Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

Signez la pétition



<https://www.change.org/p/non-au-recul-de-l-indexation-des-retraites-de-base-au-1er-juillet-2025>

● Communiqué de Presse de l'Association des retraités et pré-retraités FO de Saint-Nazaire et sa région du 26 septembre 2024, que la Commission Administrative de l'UDR FO 44, réunie le 10 octobre 2024, a repris à son compte.

Non à encore plus d'austérité ! Satisfaction des revendications des retraités !

La Commission Administrative des retraités FO de Saint-Nazaire et région, réunie le 26 septembre 2024, a discuté de la situation et des moyens pour faire aboutir nos revendications. Après les élections législatives des 30 juin et 7 juillet derniers, la très grande majorité des électeurs et la démocratie ont été flouées par les décisions du Président-monarque Macron. Le nouveau Premier ministre Barnier annonce déjà des « décisions graves et difficiles » et une politique d'austérité déclinée. La presse se fait l'écho de nombreuses mesures qui vont à l'encontre des intérêts des salariés, des retraités et de la jeunesse. Ainsi il serait, question entre autres de :

- Remettre en cause le remboursement à 100 % par la Sécurité sociale des affections longues durée (ALD) ainsi que les conditions de versement des indemnités journalières en cas de maladie.
- Geler à nouveau les pensions de retraite alors que les retraités ont subi une perte de pouvoir d'achat de près de 10 % depuis 2017.
- Aggraver les politiques d'austérité poursuivies depuis de trop nombreuses années

conduisant au délabrement de l'hôpital et au manque de médecins et de personnels soignants, rendant de plus en plus difficile l'accès aux soins pour la population et en particulier pour les retraités. Par ailleurs le Président et son gouvernement refusent d'abroger la « réforme » de la retraite à 64 ans comme le réclament très majoritairement les salariés et la population.

Les retraités FO de Saint-Nazaire et région réaffirment avec force leurs revendications :

- ▶ L'augmentation immédiate de 10% des pensions et retraites au titre du rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2017 et l'indexation des pensions de retraite sur l'évolution du salaire moyen des actifs, avec une garantie à hauteur de l'inflation.
- ▶ L'abrogation de la contre-réforme portant la retraite à 64 ans et son retour à 60 ans.
- ▶ La défense du service public hospitalier, en particulier par le recrutement massif de personnel (médecins, soignants, personnels administratifs et techniques) et l'ouverture de lits, y compris dans les EHPADs.
- ▶ Le ratio un salarié (tous postes

confondus) pour un résident dans les EHPADs.

- ▶ Abrogation des franchises médicales dont leur doublement instauré en avril 2024.
- ▶ Le rétablissement des accueils physiques dans toutes les administrations publiques, les services de Sécurité sociale, de l'emploi, etc.
- ▶ L'annulation des augmentations des tarifs de l'énergie.
- ▶ Le blocage des prix des produits de première nécessité.
- ▶ La paix dans le monde, le cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, en Ukraine et dans tous les autres conflits à travers le monde.
- ▶ L'abrogation de la loi raciste dite « Asile-Immigration » de M. Darmanin qui différencie les droits sociaux des salariés en fonction de leur nationalité.
- ▶ La défense des libertés syndicales et démocratiques. Stop à la répression !

Les retraités FO de Saint-Nazaire et région sont prêts à répondre à toute action revendicative en commun avec nos camarades actifs pour la satisfaction de nos revendications. ■

Des nouvelles des retraités de la Basse-Loire

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette année qui se termine sera à tous points de vue loin d'être un bon cru ! En cause, l'aggravation des conditions de vie faite à la population et particulièrement les retraités.

Les guerres Russie-Ukraine, Palestine-Israël avec leurs lots d'atrocités, sans oublier d'autres pays impliqués : Iran, Yémen, Liban, Corée du nord, ... Pour couronner le tout, une élection Américaine avec des conséquences à redouter ! Et chez nous, nos politiques nous donnent une image désastreuse : un gouffre financier abyssal de presque 3 000 milliards et demi d'euros !

Pour combler ce trou, on commence comme d'habitude par taper sur qui ? Les retraités bien sûr ! Sous prétexte qu'ils sont, pour une partie, propriétaires de leur logement. Ces « nantis » ont travaillé toute leur vie pour payer ce bien 3 fois, en comptant les intérêts bancaires. C'est honteux et il va falloir que cela cesse !

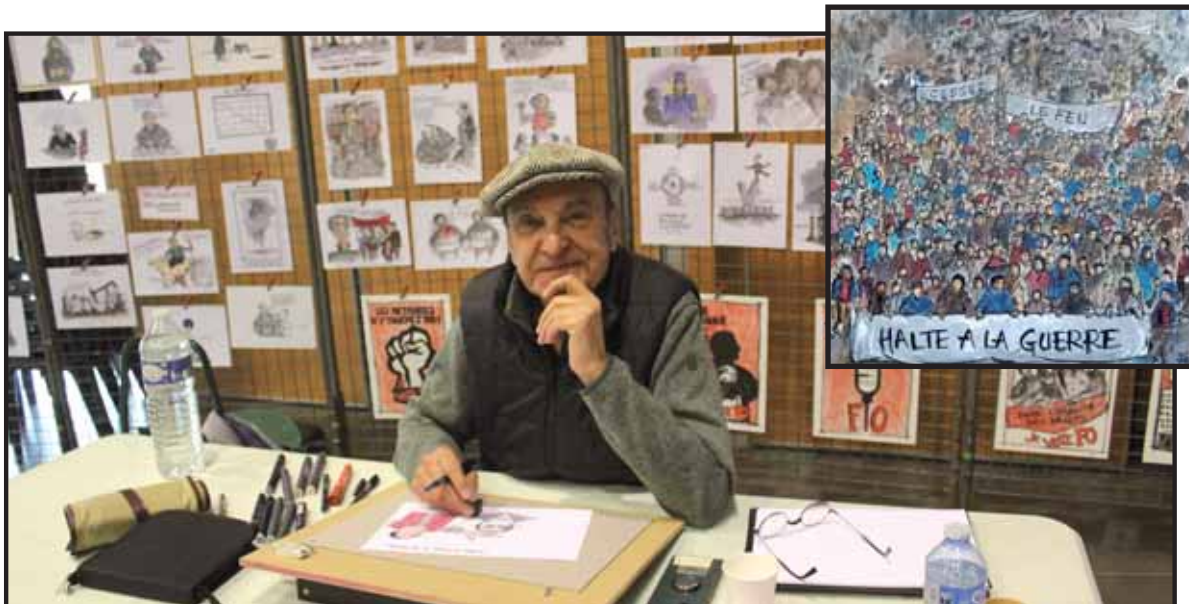
Les camarades de la Basse-Loire ne sont pas insensibles à toutes les souffrances internationales, ils savent qu'ils ont choisi le syndicat FO qui est libre et indépendant, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, pour défendre leurs

intérêts particuliers et moraux. Nous sommes bien conscients que l'UCR oeuvre dans ce sens et nous attendons que les 9 organisent les manifestations qui s'imposent pour exiger la revalorisation des pensions au 1^{er} Janvier et nos 10 % perdus en quelques années.

À la demande de la Mairie d'Indre, les retraités ont dû déménager de bureau qui reste dans le centre Nicolas Appert mais au rez-de-chaussée. Le 10 décembre aura lieu le congrès USM où comme à l'habitude les anciens assureront la logistique. ■

Guy Drouaud

Hommage à notre camarade Jean Claveau (Félix)



Notre camarade Jean Claveau, Nalias Félix, nous a quittés le 5 mai 2024, à l'âge de 63 ans. Beaucoup l'ont croisé car sous son pseudonyme Félix, se cachait un dessinateur de talent dont il signait ses dessins, ceux-ci toujours en lien avec les revendications du moment, des salariés, chômeurs, retraités, ... Bref, un militant jusque dans ses œuvres où transperçait son humour. Il adhère au syndicat départemental

FO de l'Action sociale du Maine-et-Loire en 1981. Il en devient le secrétaire en 1990, responsabilité qu'il exercera jusqu'en 2008, date de son départ en Loire-Atlantique. Il a ensuite vécu dans notre département, à Paimboeuf, et terminé sa carrière à Saint-Nazaire. Beaucoup de militants ont pu le voir à l'œuvre dans les congrès de l'UDR, l'UDR et même à nos Assemblées générales. La maladie l'avait

empêché de venir à notre dernier congrès de l'UDR FO 44 sur Ancenis. L'homme et son talent qui égayaient nos réunions nous manquent à tous. Un de ses derniers tableaux était pour dire « Cessez-le-feu ! Halte à la guerre ! » Avec des centaines de visages derrière les mots d'ordre. ■

L'UDR FO 44

■ La baisse du coût de l'électricité de 9 % programmée au 1^{er} février 2025 pourrait être moins importante que prévue. Pourquoi ?

Quelques notions avant d'aborder le sujet :

● Qu'est-ce que l'accise sur l'électricité ?

Les droits d'accise (*mot anglais qui désigne une taxe intérieure prélevée sur la vente ou la consommation d'un produit*) sur l'électricité sont également appelés TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité, anciennement CSPE). Depuis la réforme en 2016, cette TICFE ne finance plus les charges du service public de l'électricité. Depuis le 1^{er} janvier 2022, elle est collectée par les services de la DGFIP (Direction Générale des finances publiques) auprès des fournisseurs d'énergie et intégralement reversée au budget de l'État. Ce sont les consommateurs qui la payent !

● Qu'est-ce que le TRVE ?

Le Tarif Réglementé de Vente Électricité ou tarif bleu (jusqu'à 36 KVA de puissance souscrite) contrairement au TRV Gaz (supprimé au 1^{er} juillet 2023) est toujours d'actualité. Il est proposé, aux clients, par l'opérateur historique EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD) qui n'ont pas été nationalisées le 8 avril 1946 (elles sont présentes sous différentes formes dans 5% de l'hexagone). Beaucoup d'entreprises concurrentes proposent d'autres tarifs sur le marché de l'électricité grâce à l'ARENH (Accès Régulé à

l'Électricité Nucléaire Historique) qui oblige EDF à vendre à ses concurrents une partie de sa production au coût de revient !

● Qu'est-ce Le TURPE ?

Le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité, qui n'est pas une taxe, est une sous partie de la facture d'électricité, dédiée aux coûts d'entretien de modernisation de réseau. Toute modification du TURPE a un effet direct sur les factures des clients au Tarif Réglementé de Vente Électricité (TRVE), mais également pour ceux qui sont aux offres de marché (la concurrence). Il a augmenté le 1^{er} novembre 2024 de 4,81 %. Il sert à financer les activités des distributeurs (90% de leurs revenus) :

► Enedis, le gestionnaire de réseau moyenne et basse tension sur 95% du territoire,

► des Entreprises Locales de Distribution (ELD), distributeurs sur 5% du territoire,

► et du Réseau de Transport Électrique (RTE), le gestionnaire des lignes à haute et très haute tension.

Quid en 2025.

La hausse de la TICFE ou accise, prévue au 1^{er} février 2025, devait marquer la fin du bouclier tarifaire mis en place au 1^{er} février 2022 pendant la crise sanitaire. Cette TICFE (qui a été à 1 € le MWh pendant la crise) devait retrouver son niveau d'avant la crise soit

32,44€ le MWh (Méga/Watt/heure) !

Or le projet du nouveau gouvernement (*via article 7 du projet de budget pour le moment rejeté par les parlementaires avec la fin des débats parlementaires au 21 décembre*) est de dégager davantage de revenus en augmentant cette taxe à un niveau supérieur à celui de 2019. Leur espoir est de renflouer les caisses de l'État de 3 Milliards d'€, voire à 4 Mrds sur le dos des contribuables. Il s'agissait ainsi d'aller au-delà de la fin du bouclier tarifaire !

Si malheureusement c'était le cas (gare au 49.3), la baisse du coût de l'électricité de 9 %, programmée au 1^{er} février 2025, pourrait être moins importante ! Cette baisse serait appliquée à celles et ceux qui sont aux TRVE et à certains contrats de la concurrence.

Un bruit circule sur une possible intégration du TURPE (qui est 90% des revenus des distributeurs) vers la TICFE ou accise (encaissée par la DGFIP) avec comme prétexte de «*simplifier la structure tarifaire et de mieux équilibrer les charges financières sur les consommateurs*». Nous vous laissons le soin d'imaginer la suite quand on sait ce que deviennent les taxes sur l'alcool encaissées par l'État par exemple, qui sont censées être reversées dans les comptes de la Sécurité Sociale !

Michel De Saadeler

■ Arrêt des exonérations de cotisations sociales

Il n'est pas rare d'entendre des « experts » clamer que la fraude des assurés coûterait des milliards et des milliards sans d'ailleurs citer leurs sources, ce qu'ils seraient bien incapables de faire.

Qu'en est-il en réalité ?

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale vient de publier le 24 septembre dernier un nouveau rapport : «*Lutte contre la fraude sociale : état des lieux et enjeux*». Les chiffres du Haut conseil parlent d'eux-mêmes :

► La fraude sociale = 13 milliards par an dont la majeure partie est imputable aux entreprises : 7,2 milliards (travail dissimulé, salariés non déclarés, etc.).

► Fraude des assurés sociaux : 4,4 milliards.

► Le reste est imputable aux professionnels de santé. Comme le dit le communiqué de la

Confédération Force Ouvrière, «*Si FO demeure bien entendu opposée à toutes forme de fraudes, elles ne doivent pas servir de prétexte pour remettre en question les droits des plus vulnérables*».

Comment se fait-il que ceux-là même qui accusent les assurés sociaux, ne parlent jamais ni de la fraude fiscale (100 milliards d'euros excusés du peu), ni des exonérations de cotisations : 73,6 milliards d'euros en 2023 dont bénéficient ceux-là même qui jettent à la rue leurs salariés : les Michelin, General Electric, Saunier Duval et consorts. Mettons un terme à la confiscation des recettes de la Sécurité sociale. Exigeons l'arrêt des exonérations de cotisations !

Claire Compain

■ CDMCA *: compte rendu de mandat Le double langage du département

La loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population de 2015 a mis en place dans chaque département un «*Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie*» regroupant des représentants des organisations syndicales mais aussi des associations diverses et variées en lien avec les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

La loi elle-même est très ambiguë car elle définit cette structure comme un organe consultatif mais également comme chargée de définir les politiques publiques, ce que à FO nous nous refusons de faire car nous ne sommes pas des gestionnaires mais simplement des représentants chargés de remonter les revendications et demandes de nos mandants.

C'est ainsi que nous avons eu à nous prononcer sur le programme de prévention de la perte d'autonomie du département.

Nous parler de prévention de la perte d'autonomie quand ce gouvernement recule de 2 ans l'âge légal de départ en retraite alors même que beaucoup de retraités sont déjà bien usés par le travail dès 60 ans, refuse de revaloriser les retraites au 1^{er} janvier comme le prévoit le Code de la Sécurité sociale accentuant encore les difficultés des retraités, détériore tout le processus d'accès aux soins (*difficultés d'avoir un médecin traitant, de prendre RDV chez un spécialiste ou pour une imagerie médicale sans attendre 6 mois, hôpitaux saturés, etc.*), ce n'est pas sérieux !

Voilà pourquoi nous avons refusé de nous prononcer.

La semaine dernière c'est sur «*L'habitat inclusif*» qu'il nous fallait discuter.

Le département a accompagné la destruction de 75 «*domiciles collectifs*» gérés par le groupe VYV en 2022 sur la métropole de Nantes et la fermeture en 2024 de 35 domiciles collectifs répartis sur la Haie-Fouassière et Haute Goulaine.

Le double langage du département :

Interrogés sur le fait que le compte-rendu du comité de surveillance qui a voté la fermeture des domiciles sur le Vignoble souligne que le département a donné son accord, l'élue en charge des personnes âgées s'empresse de nous dire que ce n'est pas elle mais une élue de l'opposition qui a pris cette position !!! et enchaîne en nous expliquant que ces structures ne sont pas économiquement viables, trop onéreuses et qu'il faut évoluer. Bref manifestement le département accompagne la fermeture de ce type d'habitat pourtant plébiscité par les résidents, leur famille et le personnel.

D'ailleurs l'intersyndicale des organisations de retraités a demandé à rencontrer le département depuis plus d'un mois Mais aucune date n'est prévue au moment où nous rédigeons cet article !

Nous apprenons que le groupe VYV qui a fermé 75 domiciles en 2022 en réouvre 2 : l'un sur Nantes Doulon (Broussais) et l'autre sur Saint-Herblain à la Crémeterie.

Quelle différence avec ceux fermés en 2022 ?

Dans ceux qui vont ouvrir il y aura un temps, très restreint, d'animation, mais pas de personnel !!!! Et ces gens-là vont vous parler de la nécessité de préserver le parcours de vie des résidents alors que sans personnel, il est certain que ces résidents seront amenés à déménager une nouvelle fois dès que leur santé va se détériorer. Cela, Force-Ouvrière ne peut l'accepter. C'est cela l'habitat inclusif : un habitat sans personnel.

Claire Compain et Patricia Derouallière

*CDMCA : Conseil Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

■ Intégration du service médical au sein des Caisses Primaires :

Une Attaque sans précédent contre la sécurité sociale

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CPAM) a annoncé le 18 septembre 2024 son intention de fusionner à compter du 1^{er} avril 2025 au sein des Caisses Primaires les services médicaux, jusque-là indépendants.

Quelles sont les prérogatives des services médicaux ?

Ce sont eux qui donnent des avis concernant les indemnités journalières, les maladies professionnelles, les accidents du travail, les affections de longue durée prises en charge à 100 %, les invalidités, les retraites pour inaptitude.

Les médecins conseils, donnent leur avis en ne tenant compte que de l'état de santé du patient en

relation avec son médecin traitant. Aujourd'hui le service médical est dirigé régionalement par des médecins qui sont indépendants des organismes payeurs que sont les CPAM.

Vouloir fusionner les services médicaux au sein des Caisses primaires, c'est mettre les médecins sous l'autorité des directeurs des CPAM qui appliquent les directives du Ministère de la Santé au travers des Conventions d'objectifs et de moyens et des contrats pluriannuels de gestion.

De plus ce projet met en péril le secret médical puisque la maladie serait connue des agents administratifs de la CPAM, ce qui est incompatible avec les exigences de confidentialité et de respect des

données médicales.

Comme par hasard au moment où le gouvernement s'en prend au travers du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025 aux indemnités journalières, aux ALD, aux frais de santé en général, il remet en cause l'indépendance des médecins conseils !

Une première grève a eu lieu le 3 octobre dernier suivie à plus de 65% en particulier par les médecins.

Mais comme le dit la motion adoptée par le Conseil National de la Fédération des employés et cadres Force Ouvrière :

«*Tous les assurés sont concernés*», «*Retrait de ce plan et maintien du service médical et de son indépendance*».

Coup de gueule !

Par Claire Compain

Où conduisent les COG* et autres CPG* dans les organismes de Sécurité sociale ?

Un exemple à la CARSAT Pays de Loire. Depuis 1996, les caisses sont soumises et tenues de respecter les objectifs définis par les COG (*Convention d'Objectifs et de Gestion signés entre le gouvernement et chaque caisse nationale de Sécurité sociale - vieillesse, maladie, allocations familiale, recouvrement-) et les CPG (*Contrat Pluriannuel de Gestion signé entre l'organisme local et sa caisse nationale).

Ces COG et CPG ont été institués par les ordonnances Juppé de 1996 comme corollaires des lois de financement de la Sécurité sociale, en contradiction totale avec les ordonnances de 1945.

En effet l'article 1^{er} de l'ordonnance

du 4 octobre 1945 précise le but de l'institution Sécurité sociale: elle est «*destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature*».

Les moyens sont définis en fonction des besoins de la population et non en fonction de considérations économiques et financières.

Les CPG définissent un certain nombre d'indicateurs qu'il est demandé de respecter et dont dépendent pour partie, primes et moyens alloués aux organismes.

Précisons que les effectifs des CARSAT n'ont cessé d'être à la baisse depuis la mise en place des COG alors que les contre réformes successives engendrent nécessairement une surcharge de travail. Le CPG 2023-2027 prévoit encore une baisse de 5,3 % sur les 5 ans, ce qui équivaut à plus de 30

emplois supprimés.

Ainsi, un des indicateurs est que 58% des demandes d'Allocations aux personnes âgées (ASPAs*) soient liquidées en moins de 90 jours. La CARSAT ne l'avait pas atteint.

Qu'a fait la direction ? Et bien elle a demandé aux personnels de mettre de côté, de cacher les demandes arrivées depuis plus de 90 jours ! Les employés étaient révoltés et l'ont fait savoir. Quelle honte ! Précisons que l'ASPAs est une prestation pour les personnes les plus précaires, soumise à condition de ressources et récupérable sur succession.

Voilà où mènent les COG et autres CPG... À ne pas payer les assurés ! ■

*ASPAs : Minimum vieillesse non contributif (ancien FNS)